**APPENDICE : LEXIQUE CADASTRAL AU XVIIe SIECLE.**

**1. MONNAIES**

Les deux cadastres de la haute vallée du Ger (Boutx : 1698; Portet : 1666) comptent en francs, sous (20 sous = 1 Franc) et deniers (12 deniers = 1 sou). Boutx pratique la synonymie franc = livre, à laquelle Portet ajoute, quoique de façon assez rare, un troisième terme : florin.

Comme unité de compte, Portet utilise la livre2 de 32 Fr et ses subdivisions; mais Boutx pratique la livre3 ou livre livrante de 600 Fr., également divisée en demi, quart et demi-quart (3/4 est toujours rendu par "demi... et quart". Les unités monétaires inférieures sont à Boutx l'once (37,50 Fr.) et l'uchau (4,68 Fr.).- Aujourd'hui, on emploie loc. [ fraṅk, -ts ] pour franc(s) mais on entendait il y a peu encore le synonyme [ li̩ůra, -és]. [ sò̩ů ], pl. [ sò̩(ů)s / sò̩ůsés ] est toujours employé, mais tend à prendre la valeur générale du fr. "des sous", quoiqu'on l'emploie surtout au sing. en ce cas, cf.fr. loc. "ça vaut un bon sou" = 'il y en a pour une bonne somme'. Pistòla et ardit (resp. ’pistole' de 10 Fr. et ’liard'; ardit est parfois réputé par les étym. emprunt à l'angl. farthing) sont encore compris, mais ne s'utilisent plus guère. N'apparaît pas non plus dans le Cadastre [ pyè ] n.m. , 'argent', avec des connotations vulgaires. Denier survit sous la forme de dinèrs n.m.pl., désignation la plus usuelle loc. de 'l'argent' en général (Carrascal Sanchez, pp. 141 ssq., voit là un emprunt au cat.), encore que moneda concurrence fort dinèrs (comp. ALG 3, c. 842). Once et uchau ne sont plus connus en ce sens; des graphies "ounsses", au XVIIIe s., nous renseignent sur la prononc. du premier; [ utꞓa̩ů ] existe, mais comme mesure de volume, d'ailleurs indéterminé : 'une grande quantité de liquide' (sur les variations sémantiques de uchau -étymol. 'un huitième'-, cf. A. Moulis, Les mesures anciennes dans le Comté de Foix et le Couserans, dans Folklore n° 71, pp. 15-20, notamment p. 16).

**2. MESURES AGRAIRES :**

Dans les deux consulats, les mesures officielles sont l'arpent, divisé en 24 mesures ; le boisseau = 1/4 de mesure, et l’escat = 1/12e de boisseau. Un nom de lieu de Coulédoux [ édj èrpé̩ṅt ] conserve la prononc. loc. d'arpent; [ mézu̩ro ] s'emploie encore couramment (à signaler que les scribes de Boutx, gênés par mesure1 = 'superficie' et mesure2= '3,55 ares', notent souvent le premier terme grâce à une contrepèterie à fonction diacritique : semure). Pour boisseau, on trouve des graphies "buesau / bouessau" , mais nous ne savons pas avec certitude si la syll. tonique possédait une dipht.

Apparaissent à Boutx, rarement dans le Cadastre mais fréquemment dans le Livre des Muances, les mesures suiv.: le coussé = 2 boisseaux, actuellement en usage avec cette valeur ( [ uṅ kůsè̩ ] = '1/2 mesure’); ce terme possède dans le Cadastre de Portet un synonyme fém., la coussère : apparemment, le genre n'est pas ici indice de grandeur. N'apparaissent que dans le Livre des Muances les mesures suivantes : la coupe ( = 1/2 boisseau); la pugnère (= 1/4 de boisseau), dont le signifiant est encore connu, mais dont le signifié est restreint à une mesure de volume (l'équivalence est claire : une punhèra (dér. de PUGNUM) est ce qui contient de grain dans le creux de la main, et aussi ce qu'on peut ensemencer de terre avec cette quantité). Enfin apparaît le "faucheur" (graphies "faucheur","fauchur", "focheur"), d'estimation délicate car on ne sait jamais s'il correspond à une semure commune ou s'il est estimé à perche de cadastre; le faucheur, très approximativement, vaut 6 mesures à perche de vente. Très tardivement dans le XVIIIe s. apparaît le journau (trois attestations en tout; la première est de 1788 seulement); journau ne s'emploie que pour mesurer la superficie de prés, jamais de champs etc.: il est possible que ce signifiant autochtone (actuellement mesure flottante, [ jůrna̩ů ] = 'ce que peut faucher un homme dans une journée de travail') a relayé la traduction faucheur : ce qui suppose, au moins implicite, un syntagme originel \* jornau de dalhaire 'journée de faucheur' (pour d'autres valeurs de jornau, cf. ALG II, c. 236).

Figure en hapax dans le Livre des Muances le pan, non convertible dans ce contexte, mais qui est toujours employé : un pan (ou pam) = 22 à 23 cm.

**3. NATURE DES BIENS; CARACTERISATIONS :**

arribe : hapax, Cadastre de Boutx; n'apparaît jamais dans celui de Portet. Toujours employé : "ua arriba, c'est un terrain arribent 'qui monte', un peu comme une esponeta".-Cf» Espona; pour arribent, Rohlfs suggère un lien étymologique avec REPENS (Gasc., p. 62).

artigau : deux attestations à Boutx, toujours en association : "pred et artigau". Le mot n'apparaît pas dans le Cadastre de Portet.

bois : 4 attestations, qui toutes concernent le seul territoire de Ger-de-Boutx : 3 fois à l'état isolé, 1 fois associé à "eschart". Dès le XVIIe s. en effet, on ne déboise plus à Boutx, au contraire du Ger ; quant aux forêts de Portet, elles sont domaniales, non communales : les seuls déboisements effectués par des habitants de Coulédoux pour conquérir des terres ont donc eu lieu, soit dans le territoire de Melles, soit dans celui de Boutx.

borde : à Boutx, il y a pratiquement une borde par bien-tenant en moyenne (108 bordes pour 118 bien-tenants). En 1734 le Livre des Muances donne une intéressante correction : grange est barré et surchargé par borde; mais c'est qu'à cette époque justement, le fr. grange devient l'équivalent systématique de gasc. pardie, et que pardie et grange/borde sont deux choses différentes. - A Portet, le gallic. grange est très nettement majoritaire par rapport à borde (98 grange ≠ 11 borde); on trouve aussi une formule développée "petit couvert de grange".- Par la suite, les actes notariés du XIXe s. donnent parfois écurie pour ce qui est désigné sur le Cadastre ancien comme borde. Ce malaise dans la trad. fr. vient de ce que le référent loc. cumule les fonctions d’étable (et d'écurie au besoin) et de fenil.

bouchede : calque du gasc. boishèda, alors que buis est bien connu; mais buissaie, -ière n'apparaissent guère dans les dictionnaires qu'au XIXe s., avec Boiste, Landais, Littré... Richelet n'enregistre pas le mot, ni le Dict. Acad, jusqu'à la 6e éd. au moins, et c'est ce qui explique sans doute le recours au calque.- Dans les Cadastres, bouchède est attesté 8 fois, toujours pour un terrain qui concerne le Ger (cf. s.v. bois pour un essai d'explication); les associations les plus fréquentes de ce terme se font avec "eschart" et avec "bouygue".

bourdau : terme attesté uniquement dans le Cadastre de Portet, le terme n'est plus compris à Coulédoux, où on se souvient seulement que "ça se disait autrefois", et semble bien n'avoir jamais été en usage au Ger; il est toujours employé à Portet avec le sens très précis de 'terrain muni d'une borde (d'où son nom), clôturé, et autrefois situé plutôt en altitude'.- Le bourdau est très caractéristique de la propriété dans le côté couserannais de la vallée : 97 attestations; graphies : "bourdal", "bourdeau", "bordeau", "bourdau"; prononc. act. [ bůrda̩ů ].

bouygue : terme qui apparaît uniquement dans le Cadastre de Boutx, avec les var. graphiques "bouygue", "bouigue", "bousigue", "bouzigue", les terrains ainsi nommés ayant exactement la même estimation que les "escharts". - Terme encore compris, mais prononc. [ bůdi̩go ] ; pour la valeur des formes graphiques, cf. E. Nègre, Rabastens, pp. 285-6.

champ : sans commentaire.- Les cultures du XVIIe s. ne se reflètent que malaisément dans la toponymie; signalons simplement les noms de lieux Milhar (mil ou millet ?), Paumolar et Eras Paumolicas (de paumòla 'orge; paumelle', qui semble avoir à peu près disparu du gasc.: l'ALG II, c. 274, ne l'enregistre que dans le N-E des Htes-Pyr.), Ciuadar (de CIBATA 'avoine'): les deux premiers à Coulédoux, le dernier au Ger. Sur l'importance de ces deux plantes dans les Pyr., cf. M. Chevalier, Pyr. ariégeoises, pp. 228-230; mais nous intéresse surtout ici le fait que paumòla, bien connu en Ariège lgd., a complètement disparu de l'usage de la haute vallée du Ger.

commun, n.m.: semble, mais à Boutx seulement, recouvrir tous les aspects de l'indivision, communale ou privée : " X..., X..., X... tienent par indivis un commun appelé ..., confronte de toutes parts chemins et commun".

enclos : terme inconnu pour Boutx et Coulédoux; apparaît en hapax pour Portet, reprenant le terme bourdau; assez courant par contre au Ger, mais ne concerne que des biens situés à proximité de la maison d'habitation; le détail des reprises permet de constater que enclos = 'ensemble constitué par la maison, la borde et le jardin', càd. une unité vivrière qui se rapproche fort de l'actuel encasament.

espones n.f.pl.: n'apparaît qu'à Boutx-village, et toujours en association avec des champs et des prés. Actuellement [ u èspò̩na ] est un 'pré à pente raide', plus raide que l’arribe, mais moins que le bauç (BALTEUS), qui lui est défini comme 'avalancheux'.

eschart : 3 lopins sont qualifiés d'essart à Boutx, mais 47 au Ger; les associations les plus fréquentes sont "eschart et bouchede", "e. et bois", "eschart, borde et pred" et "eschart et champ", ce qui est révélateur d'une contrée qu'on s'occupe à mettre en valeur.

gabouilh : 5 attestations, toutes pour Boutx-village, et toutes associant le gabolh à un pré. Le terme est toujours en usage : " [ ] c'est une touffe de buisson, au milieu d'un pré, p.ex. un gabolh de boishes"; il convient de l'ajouter à la longue liste des pré-lat. formés sur la base \*GAB, et qui désignent en gasc. des arbustes épineux sans grand intérêt économique ou des buissons : cf. Séguy, Noms pop. Plantes, pp. 212-213; Rohlfs, Gasc., pp. 41-42.

hautin : 3 attestations, toutes à Boutx-village. Désigne vraisemblablement des vignes cultivées selon ce procédé (la vigne est auj. encore cultivée à Boutx, malgré l'altitude).

herme : ce terme n'apparaît jamais sur le Cadastre de Portet. Celui de Boutx note herme constamment pour Boutx-village, mais cette forme n'apparaît qu’une fois pour le Ger, alors qu’il y a 6 attestations de la forme germe. Le Livre des Muances, rédigé par les seuls indigènes, donne par contre 5 attestations de germe, 1 de germ, mais jamais herm.

inculte : N’apparaît que pour Boutx-village et Portet, à l'exclusion de Coulédoux et du Ger, et toujours en association, avec "champ" et avec "terre".- Le Livre des Muances parle "dunne piece terre champ appelle... estant Inculte", ce qui invite à voir dans 'inculte' une notion bien différente de l'essart, etc.: il semble qu'il s'agisse d'un champ que l'on laisse en jachère.

jardin : Boutx-village est en contraste avec les autres agglomérations, où le jardin est rare en dehors de l’enclos ; à Boutx au contraire, on le trouve 47 fois dans cette position excentrique.

maison ; les cadastres n'offrent aucun détail. La mention toutefois en 1698 de l'incendie d'une maison "ou tout fut réduit en cendres sans avoir eu le temps d'en pouvoir sortir la moindre petite choze" permet de supposer que les toits étaient de chaume (tetada) et non d'ardoise comme auj. (losat). Dans la haute vallée du Ger, les derniers toits de chaume ont disparu des maisons entre les deux guerres mondiales (ils existent encore, en nombre restreint, sur les bordes); l'ardoise (lòsa) des couvertures actuelles fut d'abord extraite et façonnée surplace, au Plan-do-Rey; après 1918 seulement on la fit venir de Bigorre.

prés : sans commentaire.

patu : graphie unique à Boutx : pateu ; à Portet : patu, pattu, pati. Au XIXes. seulement apparaît, dans les actes notariés, basse-cour. Les formes en -u sont une francisation à contre-sens de gasc. [ pa̩ti ] n.m. défini ainsi : "C'est la cour d'une grange, on ne le dit pas pour la cour d'une maison [ = cort; cortelh ] ; c'est là où on battait le blé au fléau"; ou bien elles représentent, dans le polymorphisme -i/-u, une tradition dont Levy, Pati2, sens n° 3, se fait l'écho, citant déjà chez Du Cange les var. patium et patuum.

terre : à Boutx, employé comme synonyme de champ ; dans les autres agglomérations, a un sens beaucoup moins limité. Portet et Coulédoux ne connaissent ce terme que dans l'expression "(petit) lo(u)pin de terre".

verger : hors des enclos, "verger" n'apparaît qu'une fois au Ger, une fois à Portet; mais pour Boutx, 17 attestations hors des enclos, pour des vergers isolés, et 6 pour des vergers associés à une "terre", un champ ou un pré.

vacant : graphié baquant ; terme rigoureusement absent du Cadastre de Portet et Coulédoux : seuls le connaissent Boutx et le Ger. Encore faut-il sans doute ici des signifiés nuancés, car les référents diffèrent; au Ger, les baquants sont des terres vierges, qu'il s'agit de défricher. Mais dans la gigantesque partie de Monopoly que connaît Boutx au XVIIIe s.[[1]](#footnote-1) , la Communauté tient le rôle du Banquier: non seulement elle achète et vend les terres, mais elle les confisque au besoin, lorsqu'elles ne sont pas convenablement entretenues... Et ce sont très probablement ces biens acquis ou pris par la Communauté qui constituent les vacants loc.

CONCLUSION :A l'exception de deux d'entre eux (pardía ≠ muraça et hèisha, qui seront examinés dans le chap. consacré au lexique différentiel de Coulédoux et Ger-de-Boutx), tous les termes techniques des deux Cadastres figurent dans cet Appendice. Leur confrontation suffit sans doute pour que le lecteur ait déjà l'idée globale qu'entre les deux Consulats, au XVIIe s., les choses ni les mots n'étaient identiques.

1. Un détail donnera une vue de ce trafic : le Livre des Muances de Boutx comprend 56 folios où Anthoine Hellier, le scribe de 1698, avait laissé un espace blanc sous le nom de chaque bien-tenant. En 1790, à deux exceptions près, les propriétaires du Ger n’ont pas encore rempli cet espace blanc ; mais pour Boutx-village, il fallut dès 1718 recommencer de nouveaux articles. [↑](#footnote-ref-1)